

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Composition du conseil communautaire de mars à décembre 2014

La composition du conseil communautaire pour la période transitoire (mars à décembre 2014) a été validée par la communauté de communes Saint-Aignan/Renazé lors de sa réunion du 27 mai 2013 et arrêtée comme suit : 22 sièges au total, chaque commune dispose au moins d'un siège, Fontaine-Couverte = 1 siège. Le conseil municipal approuve cette composition.

Composition du conseil communautaire au 01 janvier 2015

La composition du conseil communautaire au 01 janvier 2015 a également été validée par le comité de pilotage fusion. Par mesure de simplicité, le nombre de sièges par commune est identique pour les 2 conseils communautaires (communauté de communes Saint-Aignan/Renazé et future communauté de communes du Pays de Craon). Le conseil municipal approuve la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Craon au 01 janvier 2015 comme suit : 66 sièges au total, chaque commune dispose au moins d'un siège, Fontaine-Couverte = 1 siège.

Renouvellement de la convention ATESAT

Le conseil municipal décide du renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) avec la Direction Départementale des Territoires pour une durée d'un an. La rémunération globale et forfaitaire de cette assistance technique s'élève à 113.65 €.

Travaux de voirie 2^{ème} phase du lotissement de Jouvence : DCE, marché de travaux

Le conseil municipal valide le Dossier de Consultation des Entreprises, en date du 03 juillet 2013, dressé par Air et Géo de Sablé sur Sarthe (72). Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Carte communale : suite à la consultation choix du bureau d'études et des options

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation effectuée avec les communes de La Roë, Saint-Michel-de-la-Roë, Saint-Poix, Gastines et Laubrières (Groupement de commandes) et l'ouverture des plis réalisée par la commission d'appel d'offres, l'agence ECCE TERRA de Tiercé (49) est la mieux disante pour réaliser l'élaboration de la carte communale, et l'actualisation du schéma de zonage d'assainissement si nécessaire. Le conseil municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres. Au vu des résultats de la consultation, le conseil municipal demande également que soient réalisées les 4 options, à savoir la protection des éléments du paysage et la protection des éléments du patrimoine

bâti remarquable avec l'agence ECCE TERRA, l'inventaire global du bocage et un diagnostic agricole avec la chambre d'agriculture de la Mayenne. Le coût total de cette opération s'élève à 14 059.50 € (y compris les options)

Aménagement d'ouvrages de sur-stockage sur le bassin de l'Hière, de l'Uzure et du Chéran par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions (SYMBOLIP) : avis à donner sur la demande d'autorisation –Arrêté des préfetures du Maine-et-Loire et de la Mayenne n°2013120-0012 du 02 mai 2013-

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Evolution statutaire du SDEGM : transfert de la compétence « déploiement des infrastructures de charge »

Le conseil municipal valide le transfert au SDEGM de la compétence optionnelle relative au déploiement et la gestion des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Demande d'admission en non-valeur

Le conseil municipal décide l'admission en non valeur d'une créance de 123 € 45

Tarifs de la cantine de Ballots

Afin d'avoir une équité entre les tarifs de la cantine de Ballots facturés aux enfants domiciliés à Fontaine-Couverte et ceux facturés aux enfants domiciliés à Ballots, le conseil municipal demande que l'EHPAD de la Closeraie, qui assure actuellement le service de restauration, facture directement à la commune de Fontaine-Couverte les repas pris par les enfants de Fontaine-Couverte. Ainsi, la commune de Fontaine-Couverte pourra facturer ses propres tarifs aux familles de Fontaine.

Loyer du logement 34, rue Pierre Barauderie

Ce logement étant vacant depuis 18 mois et à l'étage, le conseil municipal décide de baisser le loyer correspondant à 300 €.

Vente du semoir à engrais « sulky »

à M. Mathieu JUILLET « Le Robinage » Fontaine pour un montant de 90 €.

Le 15 juillet 2013
Le Maire,